

1978

Les derniers jours du Snecta- CFTC

L'année commence par une manifestation intersyndicale au CCR/SE.

Le 9 janvier, après un passage silencieux en salle de contrôle, environ 80 Contrôleurs se présentent chez le Chef du CRNA. Son Adjoint, **REGINENSI** cherche à faire rempart de son corps.... Mais la pression est trop forte. Le bureau de **GUYARD** est envahi. La « discussion » ne donne rien. On en reste là.

Le lendemain, vers 7h du matin, je suis réveillé chez moi par le téléphone. C'est M. **SAADIA**, "Conseiller Social" du Directeur Général (rien que ça) qui m'appelle à nouveau .

Il me reproche les « incidents » de la veille. Selon lui, nous aurions cassé un écran-radar en salle et ..lacéré à coups de couteau la porte de **Guyard**.

Je suis plutôt sidéré par ses propos. Mais je lui explique calmement que non seulement il est très mal informé mais qu'en plus « ON » lui a raconté des gros bobards.

Dans mon esprit, ce ne peut être que **Guyard** qui a inventé tout ça. Alors, j'organise la riposte.

J'appelle **Alain Cagnat**, Secrétaire de notre Section locale. Il se présente chez **Guyard** pour « constater les possibles dégâts ».

Une heure plus tard, j'envoie **Charles Tuduri** faire ses propres constatations...

Guyard, évidemment, s'énerve : « Enfin..Cagnat est déjà venu tout à l'heure ».

Charles : « Ah bon ? Mais Cagnat, c'est le Secrétaire de Section. Moi, je suis Secrétaire Régional... ».

Et une heure plus tard, c'est à mon tour de me pointer. **Guyard** sort de ses gonds (...de porte...). Je lui explique fort « gentiment » qu'ayant été alerté directement chez moi par la Direction Générale, il est tout à fait normal que je vienne me rendre compte par moi-même....

Il se met même à bredouiller lamentablement quand je lui demande à voir l'écran-radar cassé....

Quant à la « porte lacérée », c'est également une pure invention. Un simple coup d'œil suffit pour comprendre que le soi-disant « coup de couteau » n'est qu'une usure manifeste et normale du capitonnage de la porte du bureau.

J'ai déjà compris que la DGAC, suite à mes propos au téléphone, se désintéresse déjà de cette fausse « affaire ». Mais je vais enfoncé le clou.

J'obtiens des autres Syndicats que nous fassions une demande commune d'enquête de la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens puisque c'est **Guyard** qui la commande.

Ainsi, quelques temps plus tard, je vais être convoqué en-bas, avec **J.Lecuyot** (Cfdt) et **Y.Castay** (Cgt). Nous sommes placés dans des pièces séparées pour interrogatoire !!!

En ce qui me concerne, je vais bien m'amuser.

Je pose d'abord une question :

« Comment se fait-il que vous n'avez convoqué que trois personnes alors que nous étions quatre-vingt ? ».

Le gendarme, gêné : « Ben...M. Guyard n'a reconnu que vous trois ».....

Ensuite, la « conversation » traîne un peu , puis le gendarme, qui note scrupuleusement mes déclarations, me pose soudain et enfin LA question :

« Vous qui êtes délégué syndical, vous connaissez bien votre petit monde. Alors...à votre avis...qui a pu donner ces coups de couteau, hein ? »

Je fais mine de réfléchir. L'autre croît que son enquête va brillamment aboutir, à la satisfaction de ses chefs....

Et je finis par lui répondre :

« Je crois bien que l'auteur des coups de couteau c'est.....M. Guyard lui-même ».

Le gendarme devient rouge comme une pivoine et son stylo reste en suspens.

Alors je me fâche (ou je fais semblant, pour ne pas rire) :

« Eh bien, écrivez ce que je viens de vous dire... Vous m'avez convoqué...alors, écrivez ! »

Il n'y arrive toujours pas. Je hausse le ton.

«Bien, je ne quitterai pas cette pièce tant que vous n'aurez pas écrit ce que je viens de vous déclarer ».

L'Adjudant arrive. Il est cramoisi. Ils hésitent encore un peu puis mes propos sont enfin consignés. Je signe et je m'en vais.

Ce n'est que le 2 mars que **Guyard**, après avoir sans doute longtemps sucé son stylo, nous enverra la magnifique lettre suivante :

mg.jb

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT (TRANSPORTS)
Direction Générale de l'Aviation Civile
RÉGION DE L'AVIATION CIVILE SUD-EST
CENTRE RÉGIONAL DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

21, RUE JULES ISAAC
13617 AIX-EN-PROVENCE
TEL. 42 23.98.40
POSTE : 338

AIX, -2. MAR. 1978

Messieurs les Secrétaires
des organisations syndicales

- CFDT - CFTC
- CGT - FO

N/ Réf. _____/CRNA-D
V/ Réf. _____

**OBJET : Enquête de gendarmerie
suite aux incidents du 9.1.78.**

-)(-

-CRNA/SE -

Monsieur le Secrétaire,

A la suite des incidents du 9 janvier 1978 après lesquels j'avais constaté qu'une des portes de mon bureau avait été lacérée, vous aviez demandé qu'une enquête soit effectuée afin de déterminer le ou les auteurs des lacérations.

Conformément à votre souhait, j'ai demandé au chef de la brigade de gendarmerie du CRNA d'effectuer cette enquête dont les conclusions viennent d'être portées à ma connaissance.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il n'a pas été possible aux enquêteurs, à partir des témoignages recueillis et des constatations effectuées, d'orienter positivement l'enquête et d'identifier le ou les auteurs des dégradations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

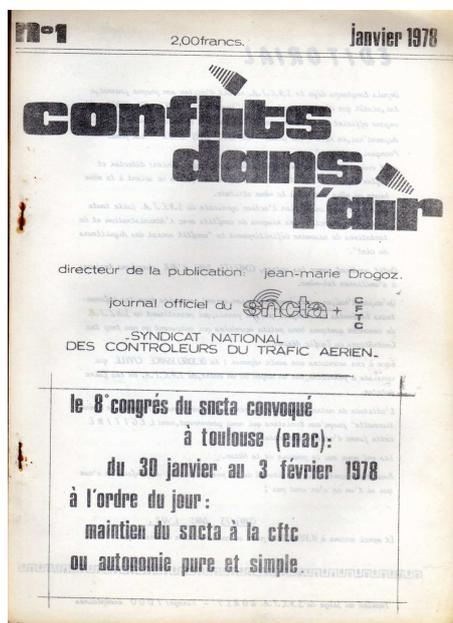
L'Ingénieur en Chef de l'Aviation Civile,
Chef du Centre Régional
de la Navigation Aérienne Sud-Est

M. GUYARD

J'en ris encore aujourd'hui....

Mais revenons à ce mois de janvier 78.

« CONFLITS DANS L'AIR » N° 1 paraît !



C'est **Jean-Claude Blaquière** qui a réalisé la maquette du titre.

Le 19 janvier le Bureau national se réunit. Il enregistre définitivement deux propositions de modification des Statut pour le Congrès.

L'une est signée **Jean-Marie Drogoz** et **Pierre Pons** pour le maintien à la Cftc.

L'autre, pour la désaffiliation, est contre-signée par **Gérard Daniel, Jacques Fournier, Michel Lemerrer, Hubert Martineau, Gérard Raguin, Bernard Vergnaud, Bernard Vignes**.

Nous y gagnerons le surnom des « *Sept Pères de l'Autonomie* ».....

Le 30 janvier s'ouvre à Toulouse notre 8^{ème} Congrès. Il va faire date !!!!

Après les rapports d'activité normaux, c'est **Jean BORNARD**, Secrétaire Général de la Confédération Cftc, qui prend la parole pendant ¾ heure.

Il a été invité par **JM Drogoz** pour appuyer le maintien à la Cftc.

Puis toujours à son invitation, c'est notre avocat, **Me Nectoux**, qui fait un exposé sur les conséquences juridiques d'une désaffiliation. Mais ses conclusions sont plutôt neutres. Manifestement, elles ne correspondent pas tout à fait à ce qu'en attendait **LE** Président....

Alors que **Christian Lung**, présente le rapport en faveur du maintien à la Confédération, c'est au tout dernier moment que **Bernard Vignes** me demande avec insistance de présenter notre proposition d'autonomie. Je vais donc monter à la tribune pour improviser pendant ¾ h., entouré d'**Hubert Martineau** et de **Bernard Vergnaud**. Comme nous sommes tous les trois très barbus, nos détracteurs nous traitent de « Cubains ».....

Lorsque la séance sera levée, **Jean Bornard** viendra vers moi (nous nous connaissons depuis longtemps déjà) et il me dira publiquement : « *Tu n'es qu'un salaud* ».....

Bernard Vignes m'offrira quelques années plus tard la cassette d'enregistrement de mon vibrant plaidoyer.

Ce n'est que le lendemain que le Congrès vote.

Le maintien à la Cftc recueille 42%, la désaffiliation 54%. Nous sommes donc majoritaires.

Mais nous n'avons pas obtenu les 75% nécessaires pour la modification du Statut.

Vont alors s'ensuivre des propositions de compromis de **Christian Lung** et de **Jean-Marie Lefranc**.

Un deuxième vote intervient, qui ne modifie pas le résultat initial.

Alors, c'est l'heure des tractations. Le soir, chaque camp se réunit dans un bistrot qu'une rue sépare....

Puisque nous sommes majoritaires, **Christian** nous envoie une proposition : nous prenons la totalité du Bureau National.

Nous la rejetons immédiatement. Nous n'avons aucune envie d'être à la tête d'un Syndicat Cftc !

Et nous voilà déjà au quatrième jour du Congrès. Toujours pas de solution en vue.

Un troisième vote intervient. Nous voilà cette fois à 70%.

Mais ce n'est toujours pas suffisant.

Alors le Congrès nomme une « *commission administrative* » pour tenter de trouver le déblocage de la situation. Elle est composée de **G.Mansuy**, **D.Fischer**, **R. Resseguier** et **C.Lung** pour le maintien et de **J-B.Travert**, **M. Lemerrer**, **B.Vignes** et **H. Martineau** pour l'autonomie.

Ils finissent par présenter un compromis qui d'ailleurs reprend les grandes lignes de celui proposé par **Jean-Marie**. Le Syndicat se désaffilierait bel et bien mais ses adhérents qui le souhaiteraient pourraient s'affilier par ailleurs à la Cftc.

C'est pas la joie.....

Mais **René MULERO**, ardent militant Cftc (il est aussi Président de l'Union Locale de Perpignan), **les larmes aux yeux**, monte à la tribune et exhorte les partisans du maintien à la Cftc de VOTER POUR le compromis proposé.

En y repensant aujourd'hui, j'en ai encore la chair de poule.

La proposition recueille alors 91,64% ! Les irréductibles ne sont plus que 21, soit 4,39%.

Mais le Congrès touche à sa fin. Le reste des modifications statutaires que nous avons proposées ne peut plus être examiné faute de temps. Nous sommes un peu coincés...

Il va falloir faire un Congrès Extraordinaire, ce qui est décidé sans difficulté.

Mais dans l'immédiat, nous avons obligation d'élire un Bureau National. Et c'est sous « l'ancienne formule » qu'il faut le faire....

Le Comité National qui vient d'être élu se réunit alors sous la présidence de **Gérard Daniel**. Je suis assis en haut de l'amphi avec **Jean-Marie**. Nous sommes muets. Et là, **Hubert Martineau** va avoir une idée de génie.

Il vient voir **Jean-Marie** et en quelques instants il arrive à le convaincre de se porter candidat à la Présidence jusqu'au Congrès Extraordinaire.

Lorsque **Jean-Marie** se lève pour annoncer sa candidature, l'autre **JM**, au premier rang, devient blême. Il comprend qu'il vient de tout perdre et que toutes ses manoeuvres ont échoué.

Dans le N262 qui nous ramène à Marignane, **Jean-Marie** va nous dire que chez lui ça ne va pas être la fête....Il demande à **Gérard Raguin**, **Jean-Bernard Travert** et à moi de le raccompagner chez lui....

En effet, **Martine** son épouse, va le prendre très, très mal. Elle ira même jusqu'à me flanquer, de rage, une véritable volée....

Mais le Syndicat est en ordre de marche. **Jean-Marie**, qui n'était pas vraiment en faveur de cette autonomie, ne dira jamais à personne pourquoi il a accepté de nous donner ce coup de main décisif.

A noter qu'au cours de ce Congrès de Toulouse nous avons quand même pris le temps d'examiner d'autres sujets dont celui-ci :

C'est ce Congrès qui décide, à une très large majorité, de revendiquer la Catégorie A. !!!

Pendant quelques semaines, il va y avoir différents incidents. Ainsi, à Athis-Mons, les serrures du local Sncta ont été changées avant même le retour des Délégués du Congrès..... !

Le Bureau National du 22 février est quasiment consacré aux suites administratives du Congrès mais aussi à la mise en place d'un « *Groupement Syndical des Adhérents Sncta désirant l'affiliation à la Cftc* ». **Christian** en prend la tête.

Et il y a les élections en CAP qui sont prévues pour le printemps. Je suis à nouveau désigné « Directeur de campagne ». Je met rapidement au point une nouvelle Plaquelette électorale.



Première de couverture.



Quatrième de couverture.

Le 6 mars, **Jean-Marie, Jean-Bernard Travert** et moi sommes reçus par **Jean Bornard** au siège de la CFTC à Paris. Il nous confirme que le SNCTA est **déjà** radié de la Confédération par décision de son Comité et qu'il est hors de question pour la Cftc de faire des listes communes avec nous !

Christian Lung démissionne. **Jean-Marie Drogoz** prend la tête d'une liste Cftc contre celle du Sncta.

Nous allons y laisser des plumes. Ce sera la seule fois où ne nous franchirons pas la barre des 50% ! En fait nous perdons même 325 voix. De 51,96% en 1975, nous passons à...37,45%

Et pourtant le Sncta reste largement le **PREMIER** Syndicat des Contrôleurs, loin devant la Cgt, en deuxième position à 24,72% seulement.

La CFDT, qui espérait bien tirer les marrons du feu, progresse de 5,62% mais demeure cependant à la troisième place. En fait, elle n'a gagné que 62 voix.

Quant à la CFTC, elle recueille 214 voix, soit 14,15%. Elle se satisfait surtout d'avoir pu nous nuire !

C'est en sortant de la réunion du 6 mars que nous prenons une décision toute spéciale (la seule qui m'a été contestée chez moi !). Nous décidons de forcer le destin de la reconnaissance officielle du SNCTA **autonome** en nous octroyant nous mêmes des « permanences syndicales **sauvages** » !!!

En avril, nous allons faire parler de nous dans les journaux grâce ou à cause des « *Dossiers de l'Ecran* » qui étaient consacrés cette fois à la fameuse affaire d'Entebbe (dont j'ai parlé ci-dessus) et à la piraterie aérienne. Nous n'avions pas été invités. Peu importe. Le sujet est trop grave. Dès le lendemain matin, je diffuse un communiqué à la presse. Celui-ci sera repris quasi intégralement par le journal « Le Monde », y compris notre rappel de la décision d'Amin Dada de faire fusiller les quatre Contrôleurs Ougandais de service la nuit du raid israélien.

EN MARGE DU DRAME ITALIEN

Aux « Dossiers de l'écran »

Entebbe et l'internationale du terrorisme

L'actualité, souvent tragique, a voulu que le jour-même où l'on apprenait que M. Aldo Moro avait probablement été exécuté par les Brigades rouges italiennes près de Rome, un « dossier de l'écran » soit consacré à l'affaire d'Entebbe, qui vit un commando israélien libérer cent trois otages détenus par sept terroristes pro-palestiniens, voici deux ans. C'était la belle occasion d'en savoir plus sur cette internationale terroriste dont on parle tant.

Certes, des invités présents, peu auraient été en mesure d'en savoir beaucoup plus que nous sur une organisation qui peut à l'occasion faire trembler les Etats. Pourtant, au moins deux hommes, l'ancien ministre de l'intérieur israélien, M. Hillel, et M. Cortesier, député S.P.D., auraient pu nous éclairer. On est passé à côté du sujet.

Passons, nous, sur le film Victoire à Entebbe, qui frise la mascarade, et retenons que les télespectateurs se sont prononcés mardi soir dans les mêmes proportions qu'un sondage IFOP de l'époque l'avait révélé, c'est-à-

dire à une très large majorité en faveur d'une intervention armée lorsque la vie des otages est menacée. Notons aussi, sans surprise, que leur attitude est déterminée par la sympathie qu'ils éprouvent pour l'une ou l'autre cause, en l'occurrence l'israélienne ou la palestinienne.

Entebbe, nous a-t-on dit, marquera dans l'histoire la date d'un changement d'attitude : celle des gouvernements qui ne céderont plus au chantage. On en a eu confirmation avec l'affaire de Mogadiscio, un succès, et avec l'opération de Chypre, presque un échec si l'on compte le nombre de victimes qu'elle fit.

Il reste que chacun de nous doit se sentir concerné par ce qui peut se passer à l'autre bout du monde sur un aéroport, et qu'une mobilisation générale face au terrorisme relève encore du vœu pieux. Tant que l'on n'aura pas, comme l'a souligné le journaliste égyptien invité, M. Ali El Samman, tanté de résoudre au fond les problèmes qui engendrent ce terrorisme.

CLAUDE LAMOTTE.

Un communiqué du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien

A la suite de l'émission des « Dossiers de l'écran » sur la piraterie aérienne, le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien confirme, dans un communiqué, son plein accord avec les positions prises au cours des débats, au nom du Syndicat national des pilotes de ligne, par M. Max Venet, commandant de bord à Air France, à propos du refus d'atterrissage à l'encontre des avions détournés.

Le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien a déjà invité les contrôleurs français à refuser catégoriquement des ordres des pouvoirs publics tendant à la fermeture des aéroports par obstruction des pistes, coupure des aides radioélectriques à la navigation ou toute autre instruction de contrôle contraire à la sécurité aérienne au détriment des avions détournés qui, pour les contrôleurs du trafic aérien, ne peuvent être considérés que comme des actions en détresse nécessitant toute l'assistance possible des services au sol.

Enfin, le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien, reprenant le sujet de l'émission

« le Raid d'Entebbe », rappelle un fait trop méconnu : le passage par les armes des quatre contrôleurs du trafic aérien civil ougandais de la tour de contrôle d'Entebbe, dont le seul crime était d'être de service la nuit de l'opération.

La Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), au terme de son congrès annuel tenu à Francfort, vient de demander un contrôle de sécurité de tous les aéroports du monde. Les résultats de ces vérifications ne seraient pas publics, mais soumis à l'autorité des autorités responsables de la lutte contre le terrorisme. Groupés cinquante-cinq mille pilotes de soixante-trois pays différents, l'IFALPA recommande que les équipages suivent des séances d'entraînement pour leur apprendre à réagir aux menaces des terroristes. Opposé insipidités à la présence de gardes armés dans les avions, la fédération a décidé d'en laisser la responsabilité aux associations nationales de pilotes, en raison des conditions particulières à chaque pays. — (Reuter.)

Je fais ma « permanence *sauvage* » à partir du 16 avril, pour quinze jours !!!! **Jean-Marie**, (!!!), **Jean-Bernard** puis **Christian Clavé** vont faire de même. Contre toute attente, l'Administration ne bronche pas. Nous étions pourtant dans la plus totale illégalité. Et nous recevons même (conséquence ?) une lettre de **Cavaillé** nous indiquant qu'au vu de nos résultats aux élections en Cap, il est tout disposé à nous attribuer les droits syndicaux correspondants. Ceci se fera très rapidement ensuite et nous aurons même la surprise supplémentaire de constater que l'Administration ne décompte pas nos quatre « permanences *sauvages* ».... !!!!

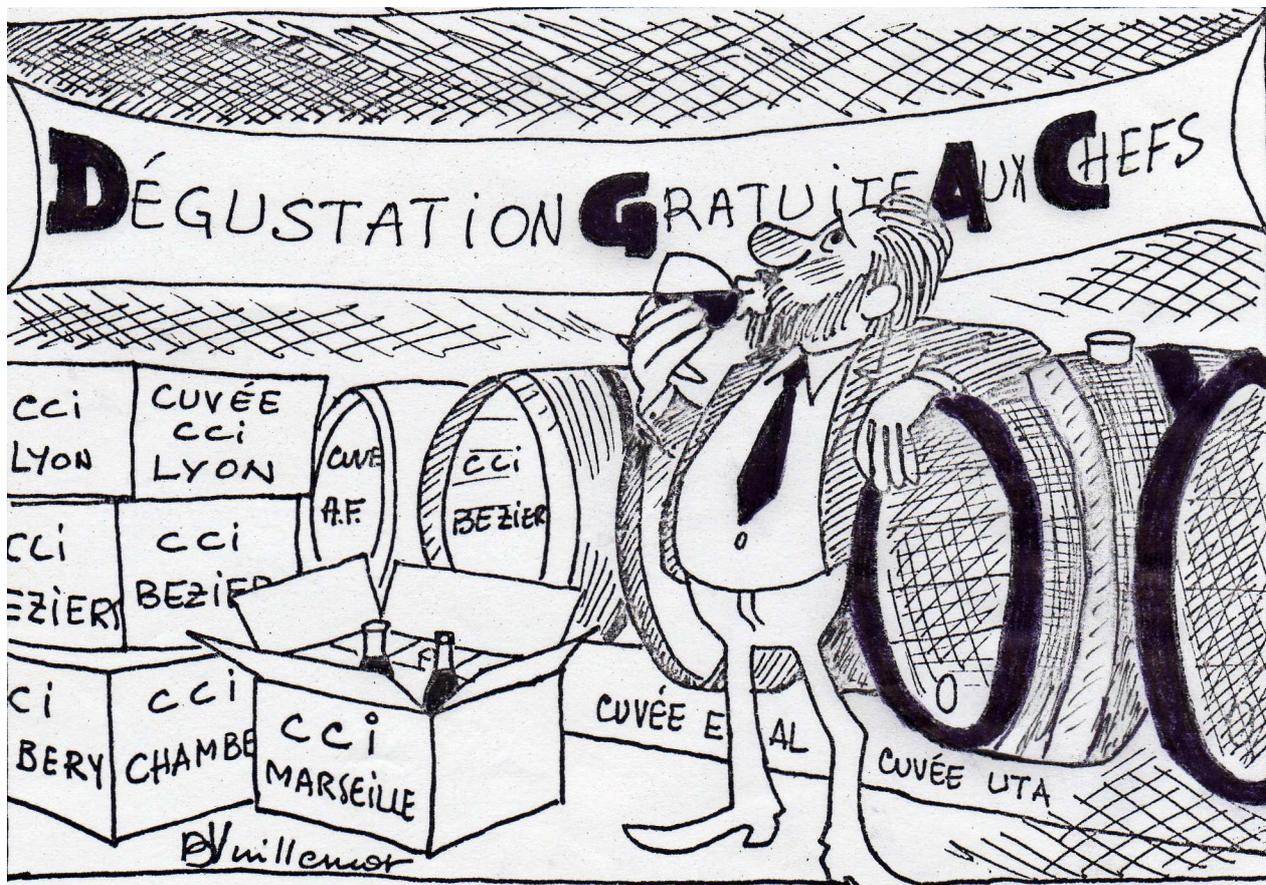
Pourtant, dans le même temps, nous ne l'avons pas ménagée. Ma permanence m'a permis de mettre au point un nouveau « Dossier Rouge » pour le **Conflits dans l'Air N°2**, sous le titre :

« **A la Navigation Aérienne, les pots de vins existent, j'ai failli les boire. Ou la cave de Mr CHAPPERT, Directeur** ».

Nous sommes en effet en bisbille depuis plusieurs mois avec ce Directeur de la Drac/se et il s'est permis, lui aussi, de nous faire la morale.

Alors nous n'avons aucun scrupule à publier le document qui nous est tombé entre les mains : une lettre de la Chambre de Commerce de Béziers qui lui annonce l'expédition d'un carton de 12 bouteilles de vin !!!!

Matelot va illustrer fort joliment notre Dossier.



ANNEXE

L'une des raisons qui m'ont finalement décidé à faire cette rédaction réside sûrement dans ma volonté de contrecarrer un révisionnisme certain dans l'Histoire de la grande aventure du SNCTA.

Je n'ai jamais voulu rédiger moi-même cette Histoire.

Cependant, ce Syndicat s'est avéré incapable de conserver et d'exploiter ses archives.

Et surtout, certains se sont arrogé, à mes yeux, le droit de réécrire cette Histoire.

J'espère donc que mon propre récit contribuera à rétablir, au moins en partie, cette véritable Histoire, basée sur mes propres souvenirs, étayés par une foule de documents qui sont ma propriété personnelle, comme les Compte-rendus de Congrès, les Procès-verbaux des réunions de Bureau National, du Comité National, des Conseils Régionaux ainsi que mes collections de Bulletins, Circulaires, Communiqués, « Conflits dans l'Air », « Control », etc...

Voici donc, en avant- première du ou des tomes suivants, ma dernière intervention à propos de ce que je qualifie de révisionnisme.

Aiguilleurs du Ciel" N°8

A : hinchliffe@sncta.fr
Date : 14/03/2008 à 15h45

Bien Cher Rédac-Chef,
Suite au dernier numéro d'Aiguilleurs du Ciel, quelques remarques et une...accusation !

- Remarques sur la forme:
. Lorsqu'on publie un "Courrier des Lecteurs", il est d'usage d'imprimer, au moins, le nom de l'auteur du courrier en question.
. Il n'est pas du tout d'usage que le Directeur d'une Publication s'exprime dans les colonnes de celle-ci sous forme de vrai-fausse pseudo interview et encore moins que ne figure pas le nom de celui qui a recueilli les propos....
En général, le Directeur d'une Publication s'exprime à travers un Editorial.

Comme je crois savoir que "Aiguilleurs du Ciel" est diffusé au-delà des Adhérents du Sncta et notamment auprès de journalistes professionnels, il serait bon de faire attention à respecter les usages de la presse....

- SUR LE FOND
J'accuse Vincent LEON de REVISIONNISME !!!!

